



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

<p>Commune principale : SEGLIEN « Kerlann Vihan » Surface totale : 93 ha 39 a 99 ca (environ)</p> <p>A VENDRE Terres Agricoles + Bâtiments d'exploitation Production porcine et vaches allaitantes Avec maison d'habitation</p>	<p>A VENDRE : Surface sur la commune de SEGLIEN : 77 ha 72 a 05 ca Section YH- 20, 79, 95, 96, 99, 100, 101, 116, 118, 119, 130, 131, 132, 133, 134, 196, 202, 205, 206, 208, 210 Section YM- 44, 45, 46, 47, 52, 53, 95, 97, 98, 99, 104, 111, 113, 114, 121, 122 Section ZB- 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 42, 44, 45, 46, 48, 61, 76, 78, 84, 86, 88, 91, 95, 108 Section ZC- 81, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 131, 160, 178 Surface sur la commune de LANGOELAN : 15 ha 69 a 63 ca Section ZI- 26, 50 Classification PLU : A, Na, Nzh</p>	<p>Suivi par : GUEHO Thierry ATHIMON Julien 02 97 46 57 69 jathimon@safer-bretagne.fr</p>
<p>Commune principale : LOCMARIA « Les Terres Pauvres » Surface totale : 2 ha 27 a 81 ca</p> <p>A VENDRE Terres Agricoles</p>	<p>A VENDRE : Section ZB- 81</p> <p>Classification PLU : A</p>	<p>Suivi par : GUEHO Thierry ATHIMON Julien 02 97 46 57 69 jathimon@safer-bretagne.fr</p>
<p>Commune principale : PLUMELIAU-BIEUZY « Le Divit » Surface totale : 19 ha 40 a 49 ca</p> <p>A VENDRE Terres Agricoles + Avec maison d'habitation en très mauvais état et Anciens Bâtiments laitiers en mauvais état + porcherie</p>	<p>A VENDRE : Section 16ZH- 6, 8, 20, 25, 52, 54, 55, 56, 60, 101, 102</p> <p>Classification PLU : A, Na, Nzh</p>	<p>Suivi par : GUEHO Thierry ATHIMON Julien 02 97 46 57 69 jathimon@safer-bretagne.fr</p>

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Morbihan, Maison de l'Agriculture - Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 -56009 Vannes - E-mail : service56@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats